

Grand-Ruisseau, le 18 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Nous sommes un groupe de résidents des Îles-de-la-Madeleine préoccupés par les projets d'exploitation gazière chez-nous. Depuis que la compagnie Gastem a annoncé qu'elle procéderait à des forages exploratoires à Fatima à partir de l'automne 2010, nous nous sommes mobilisés et nous avons posé plusieurs questions qui sont restées sans réponse. En tant que ministre de l'Environnement, vous avez la responsabilité d'assurer la qualité de notre environnement et de notre milieu de vie. Par le fait même, nous vous demandons de vous prononcer publiquement sur les risques environnementaux de ce genre de projet dans un milieu aussi restreint et vulnérable que les Îles-de-la-Madeleine.

Étant donné que votre gouvernement se soucie des inquiétudes des Madelinots, il nous fait plaisir de vous transmettre les nôtres. Nous sommes inquiets :

- 1) Que l'aménagement des sites laisse des traces irréparables sur l'environnement et la biodiversité;
- 2) Que dans un zonage résidentiel, où toute autre activité serait difficile à intégrer, nous allons permettre à une industrie lourde de s'installer;
- 3) Que les bruits nuisent à la qualité de vie des résidents à proximité (écoles, garderies, foyers de personnes âgées et résidences);
- 4) Que l'exploration expérimentale affecte de façon permanente la nappe phréatique et les dômes de sel qui nous supportent;
- 5) Que les installations municipales ne soient pas assez performantes pour traiter les boues de forage de manière adéquate;
- 6) Que nous ayons à déboursier pour réparer nos infrastructures routières qui ne supporteront pas le va-et-vient de cette industrie;
- 7) Que la limite de responsabilité de la compagnie gazière ne couvre pas les risques engagés;
- 8) Qu'il n'existe aucun plan de distribution ni de commercialisation du gaz naturel sur le territoire (suite logique du projet initial qui aura un impact supplémentaire sur l'environnement);

Et enfin, qu'il y ait exportation, avec toutes les infrastructures que ça implique, sur une île de 202 km².

Considérant vos valeurs organisationnelles (équité, rigueur, responsabilité, transparence et respect de l'intérêt public) nous sommes convaincus que votre ministère saura répondre à ces inquiétudes réelles avant que les madelinots soient mis devant le fait accompli.

Acceptez, monsieur le Ministre, nos salutations.



Un groupe de citoyens concernés
energie.alternative@hotmail.com

c. c. Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la faune

PÉTITION

L'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine

Considérant que l'implantation de l'industrie gazière s'applique mal à la rareté de terre ferme aux Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que les conclusions du BAPE sur l'industrie des gaz de schiste ne s'appliquent pas aux gisements conventionnels de gaz naturel et que l'autre moratoire actuellement en vigueur dans le Golfe (EES2) ne s'applique pas à la terre ferme non plus;

Considérant que les techniques d'exploration, de production, de transformation et de transport du gaz naturel sont toutes à moderniser;

Considérant que l'eau potable est de loin la ressource la plus précieuse des Îles-de-la-Madeleine et que les nappes phréatiques sont menacées par l'industrie gazière;

Considérant que le projet présenté par Gastem aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2008 n'apporte pas d'avantage significatif pour l'économie locale, ni n'améliore le bilan global d'émissions de gaz à effet de serre;

Considérant qu'il est primordial de considérer l'ensemble des impacts environnementaux qu'aurait l'implantation de l'industrie gazière sur les générations futures;

Considérant que le ministre de l'Environnement propose une étude du BAPE sur l'exploitation gazière et que tous les risques sont inclus dans la phase d'exploration;

Considérant que le gouvernement provincial donne tous les droits à Gastem sur le sous-sol des Îles-de-la-Madeleine sans se soucier des ses particularités géographiques, de l'opposition citoyenne et de la demande de moratoire de la Municipalité des Îles;

Nous demandons l'arrêt immédiat des relevés et prospections de Gastem en cours sur l'archipel et exigeons des audiences du BAPE sur l'exploration gazière par cette compagnie aux Îles-de-la-Madeleine.

Nom	Adresse	Signature

Merci de retourner les pétitions signées dès que possible et avant le 2 septembre à l'adresse suivante aux soins de Annie Landry: Case postale 8065, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R3

PÉTITION

L'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine

Considérant que l'implantation de l'industrie gazière s'applique mal à la rareté de terre ferme aux Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que les conclusions du BAPE sur l'industrie des gaz de schiste ne s'appliquent pas aux gisements conventionnels de gaz naturel et que l'autre moratoire actuellement en vigueur dans le Golfe (EES2) ne s'applique pas à la terre ferme non plus;

Considérant que les techniques d'exploration, de production, de transformation et de transport du gaz naturel sont toutes à moderniser;

Considérant que l'eau potable est de loin la ressource la plus précieuse des Îles-de-la-Madeleine et que les nappes phréatiques sont menacées par l'industrie gazière;

Considérant que le projet présenté par Gastem aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2008 n'apporte pas d'avantage significatif pour l'économie locale, ni n'améliore le bilan global d'émissions de gaz à effet de serre;

Considérant qu'il est primordial de considérer l'ensemble des impacts environnementaux qu'aurait l'implantation de l'industrie gazière sur les générations futures;

Considérant que le ministre de l'Environnement propose une étude du BAPE sur l'exploitation gazière et que tous les risques sont inclus dans la phase d'exploration;

Considérant que le gouvernement provincial donne tous les droits à Gastem sur le sous-sol des Îles-de-la-Madeleine sans se soucier des ses particularités géographiques, de l'opposition citoyenne et de la demande de moratoire de la Municipalité des Îles;

Nous demandons l'arrêt immédiat des relevés et prospections de Gastem en cours sur l'archipel et exigeons des audiences du BAPE sur l'exploration gazière par cette compagnie aux Îles-de-la-Madeleine.

Nom	Adresse	Signature

Merci de retourner les pétitions signées dès que possible et avant le 2 septembre à l'adresse suivante aux soins de Annie Landry: Case postale 8065, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R3